



REVUE DE PRESSE

Jeudi 28 juin 2018



Loyers : Paris reste la ville la plus chère



Studio

Délai médian*	Loyer médian
40 JOURS	779 €
46 JOURS	460 €
165 JOURS	393 €
22 JOURS	431 €
110 JOURS	495 €
201 JOURS	380 €
39 JOURS	453 €
117 JOURS	408 €
52 JOURS	387 €
62 JOURS	397 €

A LOUER



Deux-pièces

Loyer médian	Délai médian*
PARIS	1.183 €
LYON	600 €
MARSEILLE	556 €
LILLE	545 €
NICE	690 €
TOULOUSE	495 €
BORDEAUX	595 €
TOULON	560 €
NANTES	500 €
GRENOBLE	544 €

* délai qui s'écoule entre la publication de l'offre et la signature du bail avec un nouveau locataire.
Source : FNAIM

INFOGRAPHIE CL

Comme l'an passé, la capitale reste la ville où il est le plus coûteux de se loger. Avec 18.4 euros le m² pour un loyer médian, le locataire doit déboursier plus de 1.100 euros par mois pour un appartement de 60 m². Pour un studio, le prix reste élevé avec un loyer de 779 euros par mois. L'étude relève également que le délai médian qui s'écoule entre la publication d'une offre et la signature d'un bail est de 46 jours à Paris intra-muros, de 66 jours en proche banlieue et de... trois mois (91 jours) en grande couronne. Il est en revanche bien plus faible à Lille où il tombe à 19 jours. Le record revient à Toulouse avec une moyenne de 154 jours.

Tourisme: «continuer à innover dans le numérique»

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

Charentes Tourisme a fait un premier vrai bilan, sur une année complète, hier, de son activité en tant qu'entité unique aux deux départements, à l'occasion de son assemblée générale. Pour ce qui est des chiffres, le budget de 6 millions d'euros dont 4 millions de subventions départementales a servi pour 80 % à renforcer la performance des acteurs du secteur, et pour 20 % à promouvoir la destination Charentes. «Accompagner les acteurs est notre priorité, ce sont eux qui créent des emplois», justifie Stéphane Villain, le président de Charentes Tourisme.

Le budget sera le même en 2018 avec comme principal objectif de «continuer à innover dans le numérique», indique Jean-Hubert Lelièvre, vice-président. «On va notamment tenter d'équiper les acteurs d'un système qui leur permettra de mieux optimiser leur politique tarifaire sur l'année.» Ce dispositif, déjà testé sur l'Île de Ré «a agréablement surpris les professionnels», assure Jean-Hubert Lelièvre.

Attirer les Asiatiques

Dans le même esprit, Charentes Tourisme compte bien poursuivre le développement de Terra Aventura, ces visites façon chasses aux trésors qui utilisent la technologie du geocaching. «Une dizaine de nouveaux parcours devraient encore être créés, rien qu'en Charente, en 2018».

2018 sera surtout l'année de l'inauguration officielle, en septembre, de la Flow vélo, cet itinéraire vélo de 290 km reliant l'Atlantique au Périgord en passant par la Charente. L'accent sera de nouveau mis cette année sur l'accueil des



Jean-Hubert Lelièvre et Stéphane Villain, les présidents de Charentes Tourisme, hier, à l'assemblée générale à la cité de la BD d'Angoulême. Photo Renaud Joubert

cyclotouristes, qui dépensent en moyenne 75 € par jour contre 50 € pour un touriste classique.

Enfin, Charentes Tourisme va encore renforcer ses efforts pour attirer la clientèle étrangère qui représente aujourd'hui 14 % des touristes de la zone. «Il faut attirer

plus d'Européens mais aussi les Asiatiques, on a des leviers pour le faire», estime François Bonneau, le président du Département. «La création d'une marque Charentes Tourisme - Cognac country est à l'étude dans cet objectif», confie Jean-Hubert Lelièvre.

L'office de tourisme d'Angoulême déménage dans l'hôtel de ville

«Beaucoup de touristes s'adressent instinctivement à la mairie pour obtenir une orientation. Alors on a décidé de profiter de ce flux naturel», décrit Xavier Bonnefont, qui a profité de l'AG. pour annoncer le déménagement de l'office de tourisme d'Angoulême dans les locaux de l'hôtel de ville à l'automne prochain. «Seul le service d'accueil de l'office déménagera dans l'actuel bureau d'information municipale, à droite quand on entre, précise la directrice adjointe de l'office, Magali Massière. Le back-office, les bureaux, restent rue du chat. Deux à quatre agents, selon la saison, seront détachés à cet accueil.»

Ce déménagement sera aussi l'occasion de créer «une boutique de souvenirs et de produits locaux, qui manque pour le moment à Angoulême», annonce la directrice adjointe. «Aujourd'hui on n'a qu'une petite vitrine derrière le comptoir et on ne vend que des cartes postales, quelques affiches et magnets... Là-bas, on aura 15 à 20 m² pour proposer des chocolats, des boissons non-alcoolisées, du café, des noix, produits par nos adhérents... Mais aussi des mugs, porte-clés, des tote bag, ces petits sacs en tissu...» Les plans de ce nouvel office sont en cours d'élaboration et devraient être présentés prochainement.

Eaux-de-vie: prix à la hausse au 1^{er} trimestre

Cours des eaux-de-vie

Constatations des cours sur le "second marché", en euros/hectolitre d'alcool pur

1^{er} trimestre 2018

Eaux-de-vie (année récolte)							Eaux-de-vie (année récolte)						
	GC	PC	BD	FB	BB	BO		GC	PC	BD	FB	BB	BO
2016	1.330						2007	3.000		3.000	2.700		
2015	1.450				1.350		2006	3.200	2.700/ 3.500	3.000			
2014				1.450	1.450		10-20 ans	3.650/ 3.800	3.500/ 3.800				
2013				1.550			20-30 ans	4.450	4.300				
2012					1.500		30-40 ans	6.000					
2011		1.750		1.600/ 1.750	1.400/ 1.700		40 ans et +						
2010				1.700/ 1.750	1.650								
2009													
2008				2.400									

GC : Grande Champagne
PC : Petite Champagne
BD : Borderies
FB : Fine-Bois
BB : Bois-Bois
BO : Non-Grésaires

Les cases non renseignées correspondent à l'absence de transactions sur cette période.

INFOGRAPHIE CL

Constatations effectuées par des courtiers assermentés, devant les cours d'appel de Bordeaux et Poitiers. Fabrice Garraud, Francis Garraud et Antoine Mondory.

Le «second marché», aussi nommé marché libre des eaux-de-vie est celui qui concerne les maisons de négoce qui ne contractualisent pas. Nous publions chaque trimestre un tableau de bord des prix établi à partir des constatations réelles de trois courtiers assermentés (1), Fabrice et Francis Garraud, le père et le fils, et Antoine Mondory. Cette publication est l'une de leurs prérogatives. Concer-

nant les cours du 1^{er} trimestre 2018, on observe une hausse des cours, d'environ 10 % sur les transactions constatées, à la fois pour les eaux-de-vie jeunes et les plus anciennes.

(1) Les courtiers assermentés sont des auxiliaires de justice, leur fonction étant définie par la loi, contrairement aux autres courtiers libres. Les courtiers assermentés peuvent notamment constater des cours des marchandises, estimer des stocks, réaliser des ventes volontaires aux enchères publiques.

Le carton de la fac de médecine

Les résultats de la première promo de la fac de médecine de La Couronne sont enfin tombés hier. Ils sont très au-dessus de la moyenne: 28 candidats retenus sur les 68 inscrits.

Stéphane URBAJTEL
s.urbahtel@charentelibre.fr

Soixante-huit étudiants de la fac de La Couronne au taquet le jour du concours. Vingt-huit noms inscrits dans la short list des lauréats et désormais en route pour la deuxième année de médecine. Taux de réussite: 41 % (1). Pour un non initié, ça peut sembler peu. Mis en perspective, c'est une belle performance pour la toute première PACES (première année commune aux études de santé) d'Angoulême. Les résultats officiels sont enfin tombés hier et mettent en joie ceux qui, il y a deux ans et demi, ont annoncé qu'une antenne de la fac de médecine allait voir le jour en Charente. «Ça démontre qu'on avait raison. Angoulême tient la route», commentent à tour de rôle, avec les mêmes mots, et sans s'être concertés, Pascal Roblot, le doyen de la faculté de médecine de Poitiers, et Gilbert Pierre-Justin, conseiller municipal angoumois délégué à l'enseignement supérieur.

Ils concouraient tous pour la première fois

«C'est la démonstration qu'on peut suivre un enseignement de qualité en médecine et réussir sans être obligé d'habiter à Poitiers», claironne le premier. «C'est la preuve qu'il ne sert à rien d'affirmer que l'herbe est toujours plus verte ailleurs. Et

Angoulême tout en haut du podium

Les résultats annoncés hier par le doyen de la faculté de Poitiers sont donc bons. Très bons. Vraiment très au-dessus de la moyenne. Comparés au classement de toutes les facs de médecine de France établi en 2017 par le magazine l'Étudiant, les 41% de reçus à Angoulême, semblent démontrer que la faculté charentaise pourrait se hisser tout en haut du podium. Devant la faculté catholique de médecine de Lille (32,4% de réussite), Besançon (33,3%), Caen (31,3%) et Clermont-Ferrand (30%).



En tout début d'année, 85 étudiants s'étaient inscrits en médecine à La Couronne. 17 ont abandonné en cours d'année. Photo Renaud Joubert

que travailler dans un environnement familial protégé, ça aide», complète le second. Si la Charente peut se glorifier d'avoir accompli une performance, c'est aussi parce que tous les candidats inscrits au campus de La Couronne étaient des primants. Autrement dit, ils concouraient pour la première fois. La fac de médecine a l'habitude de dire qu'à Poitiers le taux de réussite moyen se situe autour de 25 %.

Une nuance quand même sur ces chiffres dévoilés hier: sur le papier, les 28 Charentais lauréats peuvent donc passer en deuxième année, mais ce ne sera pas forcément en médecine. Le numerus clausus global c'est 197 places pour Poitiers plus Angoulême. Dans le détail, la branche médecine en propose 61, la branche kiné 60. Le reste des places étant partagé entre dentaire, pharmacie et sage-femme. Les mieux placés auront le choix. Le suivants, beaucoup moins. «On devrait pouvoir être plus précis en fin de semaine prochaine», considère Pascal Roblot, pas mécontent d'avoir tiré les oreilles des Cha-

”

C'est la démonstration qu'on peut suivre un enseignement de qualité en médecine et réussir sans habiter à Poitiers.

rentais en décembre dernier quand les résultats des partielles sont tombés. Ils n'étaient pas très folichons: deux étudiants à peine auraient été admis en deuxième année s'il s'était agi de l'examen final.

150 places à la rentrée

Déjà, le doyen de la faculté de médecine de Poitiers annonce que pour la deuxième promo, à la rentrée de septembre, la fac de La Couronne fera le plein: «Avec

les redoublants, nous ouvrons 150 places. Et on est certain qu'elles seront toutes occupées». De bon augure aussi pour imaginer une pérennisation de la formation en Charente: le contrat qui lie la faculté de La Couronne à l'Université de Poitiers est signé pour trois ans. À renouveler si l'expérience est concluante. Ou pas si la formule ne fonctionne pas.

À la mairie d'Angoulême, Gilbert Pierre-Justin n'a aucun doute: la fac de médecine va bien s'ancrer en Charente. Il a même un rêve: celui qu'un jour, le major de la promo de la fac de médecine de l'ex-région Poitou-Charentes soit angoumois. «Je suis persuadé qu'on peut y arriver, s'enthousiasme-t-il, sur la base de l'expérience des Normands. La faculté de Rouen a ouvert une antenne de médecine au Havre il y a quelques années; l'année dernière, le meilleur élève-médecin de la région était havrais.»

(1) En début d'année, 85 étudiants s'étaient inscrits à la fac de médecine de La Couronne. Ils sont donc 17 à avoir abandonné.

- À Jarnac, Merpins et Angeac-Charente, les seuils réglementaires ont été dépassés
- L'agglomération aura droit à une dérogation du préfet, à condition d'améliorer le réseau.

Trop de pesticides: l'eau potable sous surveillance

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Au cours de l'année écoulée, 27.000 habitants de la communauté d'agglomération de Grand Cognac (sur 70.000) ont consommé une eau du robinet trop chargée en pesticides, et cela durant au moins trente jours cumulés.

»

L'eau potable d'aujourd'hui peut avoir trente ans d'âge.

Voilà ce qui ressort de la délibération qui sera présentée ce soir au conseil d'agglomération (1) afin de demander à la préfecture une dérogation réglementaire de trois ans. Ce passe-droit provisoire permettra de lancer un plan d'action destiné à baisser la concentration des molécules retrouvées dans le réseau. Présentée comme cela, l'information a de quoi effrayer. Dans les détails, elle fait un peu moins peur, mais la nouvelle n'est pas bonne



Les deux molécules problématiques n'étaient pas surveillées avant 2017 en Charente. Elles étaient déjà présentes dans des quantités comparables certaines années, selon l'Agence régionale de santé.

Photo archives CL

«Pas d'effet néfaste sur la santé»

Les limites franchies à Grand Cognac ne sont pas les «valeurs maximales», dont le dépassement entraîne une restriction de la consommation. Ce sont les «limites de qualité», beaucoup plus basses, qui servent à alerter les collectivités. Pour les deux molécules concernées, elles sont fixées à 0,1 microgramme par litre. Et à 0,5 microgramme pour le cumul de tous les pesticides. À Jarnac, Merpins ou Angeac, «ce sont des dépassements de l'ordre de 0,12 ou 0,13 microgramme», rapporte Mickaël Villéger. Alors que la valeur maximale est de 60 microgrammes

pour le dérivé d'atrazine et de 510 pour métolachlore dégradé. «Si les dépassements avaient été plus importants, la dérogation du préfet n'aurait pas été envisageable», indique Joëlle Vigier, en charge des eaux à l'Agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine. Pour qui, «à ce niveau, il n'y a pas d'effet néfaste sur la santé». Dernière précision: les deux molécules en question n'étaient pas surveillées avant 2017 en Charente. Elles étaient déjà présentes dans des quantités comparables certaines années, indique l'ARS.

surtout ceux de l'île Marteau à Merpins, qui alimentent une partie de Cognac avec leurs 6.172 abonnements pour 12.000 habitants. Trois phénomènes y ont dépassé le seuil d'alerte. La présence totale de pesticides, d'abord, et celle de deux résidus de désherbants en particulier. L'atrazine déséthyl déisopropyl, qui est une dégradation de l'atrazine, un herbicide interdit depuis 2003. Tout comme le métolachlore, dont une molécule dégradée, l'ESA-métolachlore, a aussi été retrouvée en trop grande concentration dans les forages concernés (2). Comment est-ce possible, après 15 ans d'interdiction? «L'eau potable d'aujourd'hui peut avoir trente ans d'âge», rappelle Mickaël Villéger, vice-président de Grand Cognac en charge de l'eau, qui se fendra d'une présentation détaillée des relevés sanitaires. Histoire de rassurer ses collègues et leurs administrés.

Pour cela, l'argument de l'eau trentenaire ne suffira pas. En revanche, comme l'ARS (lire ci-contre), il expliquera que les limites dépassées sont celle de la qualité de l'eau et non du risque sanitaire; que les surcharges de pesticides sont minimes et qu'un plan d'action résoudra le problème. Comme cela s'était produit du temps des alertes aux nitrates, dans les années 2000, qui avaient abouti à l'amélioration des installations. En attendant, pour ceux qui ne voudraient plus attendre trente jours de dépassement des limites pour être informés, le résultat des contrôles de l'ARS est affiché dans les mairies et disponibles sur le site internet du ministère de la Santé (rubrique «qualité de l'eau potable»).

(1) À 16h, salle des fêtes de Châteauneuf-sur-Charente.
(2) Mais l'ESA-métolachlore peut aussi provenir de l'utilisation du S-métolachlore, un produit de synthèse toujours autorisé.

Le cognac du Garage bar une goutte d'amitié au comptoir

Le patron du Garage bar et celui des cognacs Comandon ont créé une bouteille dédiée au bistrot cognaçais. Attention, collector.



Franck Bernier, du Garage bar (à gauche) et Franck Vigneron ont fait connaissance il y a dix ans dans l'ancien Megamiam. Photo M. B.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Comme deux gosses, ils sont ravis du coup qu'ils viennent de réussir. Lui, Franck Bernier, le patron du Garage bar de la rue du Canton, qui anime le quartier toute l'année avec ses concerts et ses soirées salsa. Et son ami Franck Vigneron, directeur des cognacs Comandon, rachetés en 2008 au groupe Hine. Pour en faire une microdistillerie (25.000 bouteilles par an) spécialisée dans les assemblages rares et originaux.

500 bouteilles toutes numérotées

Le duo vient de lancer le cognac «Comandon X le Garage bar», créé spécialement pour l'établissement. «À ma connaissance, c'est la première fois que ça se fait pour un bar à Cognac», avance Franck Vigneron. Jeune (avec des eaux-de-vie

”

On n'a pas fait ça
dans l'esprit
«business».

de Petite et Grande-Champagne datées de 2012 à 2014) et fruité, le cognac du Garage est uniquement disponible au bar, pour l'instant, pur ou en cocktail. Cinq cents bouteilles ont été produites, toutes numérotées, histoire de titiller les collectionneurs. «Peut-être qu'on les fera distribuer, mais ce n'est même pas sûr, envisage Franck Vigneron, de passage en ville (il vit dix mois par an hors de France pour ses affaires). On n'a pas fait ça dans l'esprit "business", c'est une histoire d'idées qui se rencontrent.» Tout remonte à 2008. Alors qu'il vient d'investir dans le cognac, l'ex-

conseiller pour marques de luxe, originaire de la Côte d'Azur, prend ses habitudes au Megamiam. Le kebab de Franck Bernier, qui deviendra la Garage bar en 2016.

«À chaque fois que je voyais Franck [Bernier], il avait des projets et je me disais: "moi aussi, j'aurais fait comme ça".»

Jusqu'au jour où naît celui de créer un cognac spécial. Pour l'étiquette, «on est resté dans le vintage», sourit Franck Bernier, qui joue à fond la carte de l'ancien garage Drounau, dont il a repris les murs.

Avec un clin d'œil aux jeunes: l'alliance entre le Garage et Comandon est symbolisée par un X, comme pour les collaborations entre marques de luxe et personnalités. Une idée du fils de Franck Bernier, Sacha, la vingtaine.

De l'histoire d'amitié à l'histoire de famille, il n'y avait qu'un pas.

En vente pour 60 euros au Garage bar, situé rue du Canton à Cognac.

■ CHÂTEAUBERNARD

L'école de Fabienne Zeman au firmament



Sur le thème de Walt Disney, les élèves de l'école de danse de Fabienne Zeman ont présenté leur spectacle de ballets au Castel de Châteaubernard, vendredi et samedi. Deux séances à guichet fermé au cours desquelles, des plus petits aux plus grands, les danseurs et danseuses ont décliné les chorégraphies inspirées des œuvres des studios Disney, en une sorte de comédie musicale. Pas de décor, mais des lumières et des costumes qui laissaient toute sa place à la danse. De «*La petite sirène*» à «*Pirates des Caraïbes*», de «*Tarzan*» à «*Peter Pan*», la troupe a séduit son public (Photo CL).



■ BRÉVILLE

Le resto au menu des élus en attendant les élections dimanche

Avant le premier tour de l'élection complémentaire de ce dimanche 1^{er} juillet (1), le maire de Brévilles Mehdi Kalai a réuni le conseil municipal lundi pour l'éventuelle location du restaurant «Le bistrot des arts», libre d'occupation et suite à la vente aux enchères de la semaine précédente.

Seul David Clergeaud a fait une offre, mais uniquement pour le resto, puisqu'il n'a pas l'utilité du logement situé à l'étage. De longues discussions s'engagent. Farida Vallet souhaite que dans le cadre de la location, resto et logement ne soient pas dissociés. Jackie Barbeau ajoute que «David Clergeaud est l'animateur du village, il faut lui louer le plus tôt possible, c'est un lieu de vie et de lien social».

Mais pour ce faire, des travaux doivent être entrepris avant la location, travaux liés à la sécurité, notamment électriques.

Le maire fait part de la volonté de David Clergeaud de débiter rapidement, avant les vacances.

Il est décidé par six voix pour et trois abstentions de louer ledit restaurant, avec un bail précaire d'un an pour 400 euros par mois.

Motions de soutien. Les élus ont adopté deux motions de soutien à l'initiative de l'agglo de Grand Cognac, par souci du respect des usa-

gers des services publics. Ils s'opposent à la fermeture de la trésorerie de Jarnac, ainsi qu'à la réduction drastique des horaires d'ouverture du guichet de la gare de Jarnac.

Tourisme. Dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui a pour objet de développer le tourisme de rando, la commune propose d'y inscrire le chemin du Moulin, qui ne pourra pas être aliéné. Il devra conserver un caractère ouvert et public et devra également être entretenu.

«Debout Brévilles». «Debout Brévilles» présente sa liste avec ce mot d'ordre pour «une information réelle des décisions prises par la municipalité en temps et en heure, pour un meilleur vivre, pour travailler ensemble main dans la main avec sérénité». Cette liste est composée de Daniel Borgne, transporteur retraité, président du club de l'âge d'or de la commune; Hélène Borgne, enseignante retraitée; Danièle Grollier, retraitée de la viticulture; Patrice Gandon, mécanicien; Bernadette Pollet, commerçante retraitée; Roselyne Aupy, retraitée de la viticulture.

Les élections complémentaires auront lieu ce dimanche et éventuellement le dimanche 8 juillet prochain pour élire six conseillers.

Courbillac amène ses jeunes cavaliers au championnat de France

Le poney club du Renouveau prépare ses jeunes licenciés pour une compétition en Sologne, réunissant plus de 12.000 cavaliers



Sylvie Lefrançois et les enfants du poney club de Courbillac en pleine répétition.

Photo J. R.

Jean RINAUD
j.rinaud@charentelibre.fr

«**J**'ai toujours la même fierté du fait d'emmener mes petits protégés dans une compétition nationale», confie Sylvie Lefrançois, actuelle professeure d'équitation à Courbillac.

Désormais inscrits pour le championnat de France Équifun, les enfants du poney club du Renouveau s'entraînent sans répit depuis plus d'un mois. Âgés de 8 à 10 ans, ils seront présents du 13 au 17 juillet à Lamotte-Beuvron, en Sologne, pour un événement réunissant près de 12.000 cavaliers.

Emmenés par la professeure et propriétaire de l'écurie, ils devront faire face à deux épreuves en groupe sur deux jours de compétition. Réalisation de saut d'obstacles et bonne maniabilité du poney représentent les attentes d'un jury de professionnels aguerris.

L'ensemble des épreuves sera chronométré, donc pas question de perdre du temps.

Un club hippique qui marche fort

«Je reste très confiante, mais mon objectif est avant tout de prendre du plaisir avec les enfants», confie Sylvie Lefrançois, arrivée à Courbillac il y a tout juste trois ans.

La propriétaire aux 55 poneys et chevaux n'en est pas à sa première compétition nationale: «Je me souviens avoir emmené mon premier groupe de jeunes durant l'été 1997, ça remonte.» Mais le travail et la patience de cette passionnée ont fini par payer: en juillet 2015, son équipe devient championne de France en Équifun. Cela marque le début d'une formidable ascension pour ce club de 35 hectares. «On est passé de 30 à 120 adhé-

”

On est passé de trente à 120 adhérents en trois ans, c'est très encourageant pour la suite.

rents en trois ans, c'est très encourageant pour la suite.»

Les parents semblent aussi conquis, à l'image de Christelle, jeune maman qui a inscrit ses enfants il y a tout juste six mois. «Je suis vraiment satisfaite du poney club, ici l'esprit concours c'est vraiment ce qui fait la différence.» Plus qu'à mettre le pied à l'étrier afin d'attaquer la compétition en toute sérénité.

La fin des chantiers de voirie n'est pas pour demain

Ces dernières semaines, tout le monde a pu constater des travaux de voirie dans le bourg de Segonzac. Il était temps de faire le point sur l'avancement de ces derniers. C'est parti pour les travaux concernant la jonction de la RD 24 à la RD 49 (Photo CL). Commencés début juin, ceux-ci devraient se terminer le 13 juillet. Prolongeant la route reliant la zone des Mallestiers à la RD 24, cette portion de voie se fera à l'identique. Le coût des travaux, environ 180.000€, est financé à hauteur de 30 % par la commune, qui a également fourni le terrain acheté en amont de l'opération, le restant étant financé par la communauté d'agglomérations.

Une voie mixte vélos piétons sera parallèle à la route et séparée de celle-ci par une bande de végétation.

Un talus est également prévu tout le long pour minimiser les nuisances sonores côté bourg. Cette idée de jonction n'est pas récente, puisqu'on en trouve la trace dans les délibérés des conseils municipaux d'il y a une trentaine d'années. Une continuité passant derrière le cimetière était même envisagée à cette époque.

Les canalisations d'eau sont en cours de remplacement dans certaines rues.

Dans la rue de la Grande-Champagne, qui est le «plus gros morceau», l'assainissement sera terminé en décembre.

L'enfouissement des réseaux aériens est programmé en mars 2019 pour une durée de trois mois. La remise «à neuf» de la route par de l'enrobé ainsi que des trottoirs se fera en suivant, avec une fin prévue avant les vendanges.

«On est sur un travail identique à la rue Millardet». Pour le lotissement Paul-Beau, situé sur cette rue, les travaux (voirie, enrobé sur voirie et finitions sur trottoirs) se terminent cette semaine.

En ce qui concerne la rue Aimé Richard, ainsi que les autres voies qui font partie du plan d'aménagement du centre bourg et dont les canalisations ont été changées, les travaux devraient suivre après la rue de la Grande-Champagne.

Permanence logement. Voici les permanences de l'Adil 16 pour le mois de juillet: jeudi 26 juillet de 10h à 12h15, mairie de Segonzac, salle de réunion (accès par la rue Millardet au n°2 porte Greh), salle de gauche, tél. 05.45.83.40.41.



Une classe en danger

Mardi, le conseil municipal de Saint-Sulpice-de-Cognac a eu un ordre du jour chargé.

■ **Écoles.** À ce jour, le nombre d'élèves inscrits pour la rentrée s'élève à 112 et peut être 114.

Bien que ce chiffre puisse être revu à la hausse comme à la baisse. Un courrier de l'inspection académique précise qu'un comptage sera effectué le jour de la rentrée pour confirmation. Cette situation ne favorise pas un travail serein, à la fois pour les parents, pour les enfants et pour la municipalité, qui doit organiser la rentrée après un travail de plusieurs mois pour atteindre l'objectif demandé.

■ **Sivu.** La dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) devrait intervenir au plus tard le 31 décembre. Suite aux démissions du président et du vice-président acceptées par le préfet le 22 juin, Dominique

Souchaud précise qu'il a accepté de remplir cette fonction jusqu'à dissolution du Sivu. Les maires de Cherves-Richemont et Javrezac ont fait part de leur souhait de maintenir le bureau actuel. Le conseil admet la dissolution.

■ **Fresque.** Lydia Basson et Virginie Daigre, adjointes en charge des écoles, ont proposé la réalisation d'une fresque sur le mur du préau de 23 mètres de long par 4 mètres de haut. Cette fresque pourrait être réalisée en juillet par l'association Graffadikt avec un côté ludique, esthétique et pédagogique. Le conseil accepte cette réalisation pour un montant d'environ 500 €.

■ **Logement.** Après travaux, l'habitation au canton Buhet sera louée pour un montant de 520 € par mois.

■ **Divers.** Le conseil municipal vote une augmentation de dix centimes d'euro pour les repas et les garderies scolaires.

Modeste rassuré par la nouvelle présidence



Olivier Modeste a promis de rester hier à l'UAC et de faire en sorte qu'un maximum de joueurs continuent au club la saison prochaine.

Photo Christophe Barraud

L'entrevue entre le nouveau président de l'UAC Jean-Luc Bardan et l'entraîneur de l'équipe première Olivier Modeste, reconduit pour un an il y a peu, était attendue hier midi en plein contexte de crise et alors que trois dirigeants ont annoncé leur démission du conseil d'administration la veille. «Elle s'est finalement bien déroulée», avoue d'emblée le coach cognaçais qui attendait des garanties. «La nouvelle équipe dirigeante souhaite tra-

vailer avec tout le monde et veut continuer de développer le projet sportif du club. Il n'y aura donc pas de révolution», souligne Olivier Modeste qui a fait deux promesses. «Rester à l'UAC et surtout demander aux joueurs de rester. Ils seront d'ailleurs reçus prochainement par Jean-Luc Bardan à leur retour de vacances. J'espère que d'ici-là, un consensus aura été trouvé.»

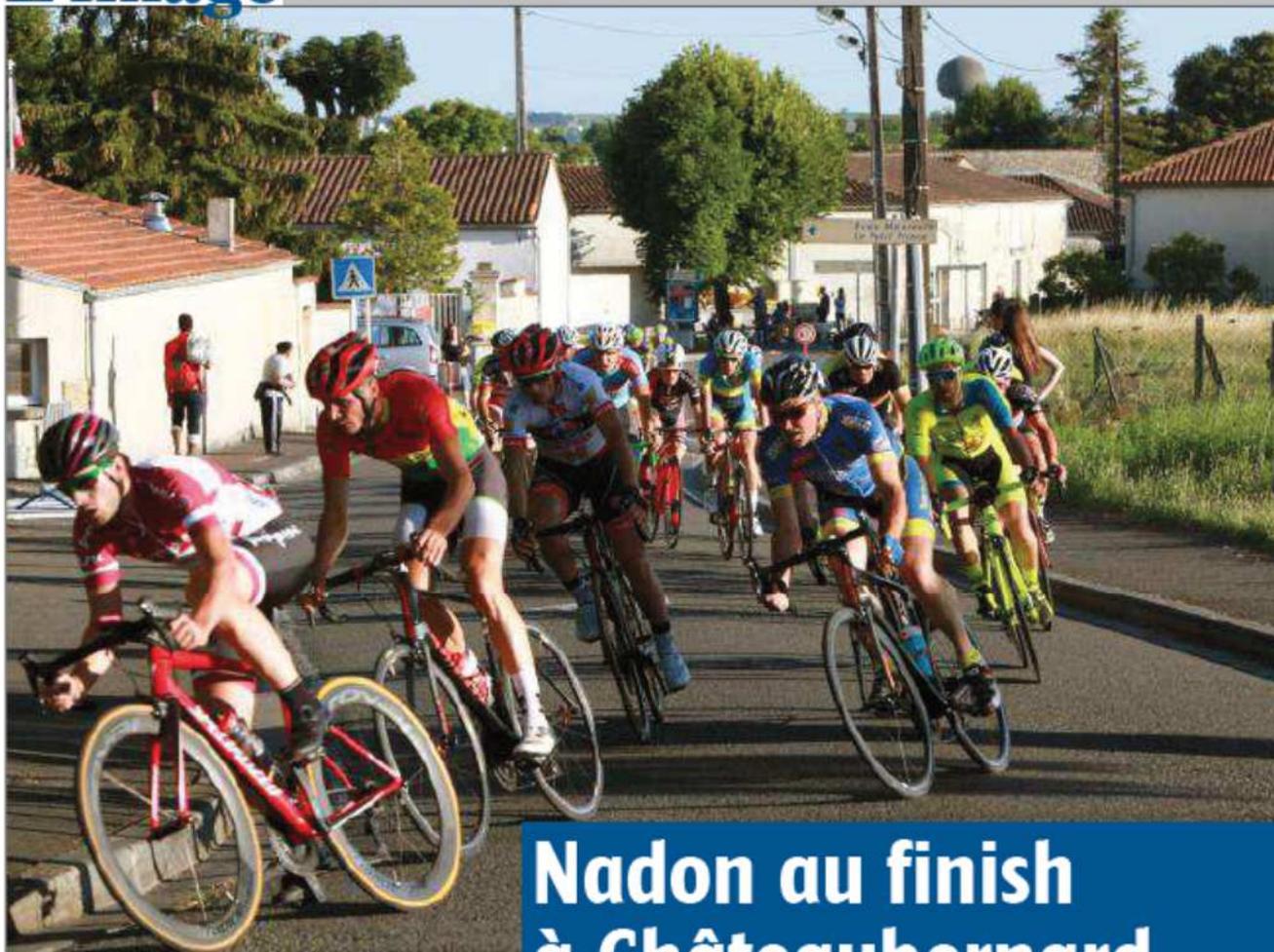
La reprise de l'UAC est fixée au lundi 23 juillet.

■ BASKET

Relégation du CCBB: Quintard attend de voir

Sollicité hier par nos soins afin de commenter la relégation du CCBB par la FFBB en Régionale la saison prochaine, le coach actuel Guillaume Quintard n'a pas souhaité épiloguer. «C'est la suite logique de la cessation de paiement. Un plan d'action a été mis en place par les dirigeants, on attend lundi la décision du tribunal pour voir s'ils arriveront à maintenir le club en Nationale 2», a simplement déclaré l'entraîneur lié encore deux ans avec le club.

En revanche, deux joueurs sont déjà partis pour de nouveaux horizons: il s'agit du meneur de jeu Kilian Incrédule qui s'est engagé avec La Charité/Loire (N1) et du pivot Thomas Séguéla qui a rejoint Berck (N2).



Nadon au finish à Châteaubernard

Course à rebondissement improbable hier soir à Châteaubernard. La

nocturne charentaise a vu à deux tours de l'arrivée Rémy Ebrincharde de l'UC Vivonne prendre une bonne longueur d'avance sur le peloton pour venir disputer le sprint final qui a été remporté par Ludovic Nadon (AC4B).

Vincent Pastot (VC Amateur Saint-Quentin) complète le podium. Une échappée de sept coureurs a vu le jour dans les premiers tours avant de gonfler à dix éléments mais elle s'est fait reprendre par le peloton tout près du but. Plus de détails sur cette course dans notre édition de demain.

■ COMITÉ CHARENTE BOULES LYONNAISES

Les Charentais sur les podiums pour les championnats de France

Au boulodrome de Plaisance à Barbezieux se tenaient les éliminatoires quadrettes arbitrées par Jean-Paul Carneiro et Jean-Pierre Lichtlin, déléguée sportive Josette Plinet.

M3: élimination en parties de poule des équipes Javelaud (Angoulême) et Haselwander (Châteaubernard). En finale, Macon/Lacroix/Reigner/Matteo/Chapel battent Fleuranceau/Barat/Nicolas/Fleuranceau/Gabril (Cognac).

En M4, de nombreuses surprises, malgré un bon jeu l'élimination des potentiels favoris. En 1/2 finales, Bagur bat Vigeant (Châteaubernard) et Desouche (Châteaubernard) bat Goury (AB Isle D'Espagne). En finale, Desouche-Linard-Brouillet C et D Bonnet battent Bagur-Martin-Benoit-Couret.

Les quadrettes championnes M3-M4 se qualifient pour les championnats de France à Aurillac les 20-21-22 juillet 2018. La présidente remercie les dirigeants de la Boule Barbezilienne pour l'accueil et l'organisation, les arbitres et les joueurs, et procède à la remise des récompenses.

En triple féminin F3/F4, l'équipe Johnson/Merle/Raynaud/Paponnet après être sortie 1ère de poule s'incline en finale 10/11 et perd le billet pour les France.

Alcool: le lobby paye sa tournée

■ C'est une première ■ Le lobby de l'alcool va financer la prévention de l'alcoolisme ■ Une option qui a porté ses fruits ailleurs.

Mises au pied du mur en février par Emmanuel Macron, défenseur du vin mais qui souhaite opérer une «révolution de la prévention» en France, les trois filières de l'alcool - producteurs et négociants de vins, spiritueux et bières - ont proposé hier près de 5M€ pour financer pendant quatre ans des actions de prévention contre la dépendance à l'alcool, notamment chez les femmes enceintes et les jeunes.

«Il s'agit d'une grande première», a déclaré Joel Forgeau, président de Vin et Société, l'organisme représentant le puissant lobby du vin, deuxième poste d'exportation derrière l'aéronautique. Il a remis un plan comportant 30 mesures à la conseillère Santé et à la conseillère Agriculture de l'Élysée, Audrey Bourroleau (lire ci-dessous). Les mesures sont destinées à lutter contre le «binge-drinking» - la con-



Emmanuel Macron, qui dit boire du vin midi et soir, souhaite opérer une «révolution de la prévention» en France. Photo archives AFP

sommation ponctuelle importante d'alcool - qui touche surtout les jeunes et l'alcoolisation fœtale chez la femme enceinte qui concerne 700 à 1.000 naissances par an.

Mais quelle est la garantie qu'un tel plan porte des fruits? N'est-ce pas demander au pyromane d'éteindre l'incendie? D'autant que pour lutter contre le tabagisme, le gouvernement adopte une stratégie radicalement opposée: augmentation du prix des cigarettes jusqu'à 10 euros le paquet et messages sanitaires très négatifs.

L'Italie et l'Espagne pour modèles

«L'alcool-dépendance est un problème en France car elle touche 2,9% de la population, alors que selon l'OMS, elle ne touche que 0,5% de la population en Italie et 0,7% en Espagne qui sont également de grands producteurs de vins», admet Joel Forgeau. Or, «ces deux pays ont mis en

place depuis des années des programmes de prévention co-construits avec les filières de producteurs. Nous préférons nous inspirer de leur modèle plutôt que de celui des pays du nord de l'Europe qui utilisent l'arme fiscale et des discours moralisateurs excessifs» explique le responsable. Selon lui, ces méthodes «ne marchent pas». Le Royaume Uni a un taux de 5,9% de sa population alcoolodépendante et la Suède de 4,7%, selon l'OMS.

49.000 morts par an

Derrière l'engagement de la filière, se cache probablement la crainte d'un relèvement des prix de l'alcool, activement demandé par la Ligue nationale contre le cancer. Le docteur Amine Benyamina,

Les principales mesures

■ **4,8M€ pour la formation et la prévention.** «La filière viticole va investir 500.000 euros par an pendant quatre ans sur des actions de formation et de prévention, et les deux autres filières (spiritueux et brasserie) dépenseront à elles deux 700.000 euros par an» a dit Joel Forgeau, soit 4,8M€ sur quatre ans.

■ **Agrandissement du logo interdisant l'alcool aux femmes enceintes.** C'était un point de crispation avec les autorités de Santé. Instauré en 2006 sur les étiquettes de boissons alcoolisées, il montre un profil de femme enceinte dans un cercle barré mais est jugé trop discret par les autorités de Santé. La profession propose que la vignette double de taille, à 0,8 cm au lieu de 0,3 ou 0,4 cm. Elle s'engage aussi à diffuser largement le message «zéro alcool pendant la grossesse».

■ **Faire mieux respecter l'interdiction de vente aux mineurs.** La filière propose de faire mieux respecter l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs, par le biais de formations des professionnels au contact, notamment dans les supermarchés.

■ **Développer les «wine-bags».** Il s'agit de favoriser la diffusion de «wine-bags» dans les restaurants pour ne pas obliger les clients à se forcer à finir leur bouteille.

psychiatre addictologue et président de la fédération française d'addictologie, s'est d'ailleurs déclaré déçu par le plan.

«On attendait un vrai plan de prévention et de lutte contre les effets de l'alcool en France (prix plancher, taxe, etc.)» a estimé le D^r Benyamina, en rappelant que l'alcool est responsable de 49.000 morts par an en France. L'Écosse, patrie du whisky, est passée à l'action le 1^{er} mai en devenant le premier pays européen à introduire un prix minimum pour les boissons alcoolisées.

Conflit d'intérêts: une conseillère de Macron dans le viseur

Elle est, selon Mediapart, l'illustration d'un conflit d'intérêts grand cru au sommet de l'État: la conseillère «agriculture, pêche, forêt et développement rural» de l'Élysée, Audrey Bourroleau, chargée du plan de prévention contre l'alcool, est une ancienne lobbyiste... de la filière viticole. Déléguée générale de Vin & Société de 2012 à mai 2017, elle a aussi travaillé

dans plusieurs sociétés ou organismes du secteur tels que la maison Rothschild, France Boissons ou le syndicat de l'Union des Côtes de Bordeaux avant de rejoindre Emmanuel Macron. Selon la loi, un conseiller est tenu de se déporter d'un dossier afin de prévenir les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles il se trouve ou pourrait se trouver.

En chiffres

79 Pour la rougeole, la proportion de personnes efficacement vaccinées en France est de 79%. Il faudrait un taux de 95% pour que la protection collective contre ce virus très contagieux soit vraiment efficace.

2.567 Après une baisse

entre 2012 et 2016, le nombre de cas de rougeole est reparti à la hausse. Au 24 juin 2018, 2.567 cas étaient déclarés depuis le 6 novembre. 84 départements ont déclaré au moins un cas, les plus touchés étant la Gironde (24% d'entre eux), la Vienne (8%) et le Gard (6%).

La rougeole a de nouveau tué

La maladie a fait un second mort cette année, un patient de 26 ans. Un autre est dans un état grave. En forte recrudescence, elle touche majoritairement des gens non ou mal vaccinés.

L'agence sanitaire Santé publique France a annoncé hier le décès causé par la rougeole d'une deuxième personne en 2018, un patient de 26 ans qui ne pouvait pas être vacciné, tandis qu'un autre de 17 ans faisait l'objet d'un «pronostic réservé». Ni le sexe de ces deux patients, ni leur région n'ont été indiqués. Ils étaient «tous deux immunodéprimés», à savoir qu'ils avaient un système immunitaire trop faible pour leur permettre de recevoir le vaccin. Et ils ont été «probablement contaminés par un proche non vacciné», a précisé

l'agence de surveillance sanitaire dans son bulletin périodique. La maladie avait déjà tué en février à Poitiers une mère de famille de 32 ans qui n'avait jamais été vaccinée. D'après le quotidien *Nouvelle République*, elle l'avait contractée au CHU, où elle avait conduit son père aux urgences.

Couverture vaccinale insuffisante

Ces deux nouveaux cas ont incité les autorités sanitaires à insister une nouvelle fois sur l'importance de la vaccination, alors que la cou-

verture vaccinale contre la rougeole est insuffisante en France. Le pays a évité une épidémie comme celle qui avait touché 24.000 personnes entre 2008 et 2012, dont près de 15.000 en 2011. Mais cela n'empêche pas des complications parfois tragiques. «La vaccination de la population permettrait pourtant d'éviter ce genre de drame», a écrit sur Twitter SOS Médecins Grand Paris. Elle avait déjà permis de passer de 300.000 cas par an en 1985 à 10.000 en 2000.

«Il est important de rappeler le bénéfice collectif de la vaccina-

tion contre la rougeole. Et il est primordial de vacciner l'entourage des personnes immunodéprimées et des autres qui ne peuvent pas être vaccinées, à savoir les nourrissons de moins d'un an et les femmes enceintes», a déclaré une porte-parole de Santé publique France, Vanessa Lemoine. Un immunodéprimé peut avoir été vacciné par le passé. Mais une fois que son système immunitaire s'affaiblit, le vaccin devient inopérant et impossible à renouveler. Le décès annoncé hier est le 22^e dû à la maladie depuis 2008.

Les contours du service national

Un service civique d'un mois obligatoire à 16 ans puis du volontariat, telles sont les grandes lignes du futur service national universel annoncé hier par le gouvernement.

C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Les grandes lignes du futur service national universel (SNU) ont été annoncées hier par le gouvernement. Il s'agit d'initier un service qui «soit utile à la société mais aussi au jeune qui le fera», dans une logique de «l'engagement et du savoir-vivre ensemble», souligne la présidence. Le SNU sera organisé en deux phases, a expliqué le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer;

■ Un mois obligatoire

Une «phase de cohésion» obligatoire d'une durée d'un mois maximum, à l'âge de 16 ans environ, comprenant une phase d'«intégration» de 15 jours en hébergement collectif qui permettra le «brassage social», suivi d'un temps d'engagement de 15 jours «plus personnalisé» en petits groupes, pas nécessairement en internat. Cette séquence se déroulera en partie pendant les vacances scolaires.

■ Du volontariat

Une deuxième phase facultative avant 25 ans, d'une durée de trois à douze mois, «pour ceux qui ont envie de s'engager davantage encore» et qui pourrait s'effectuer «dans des domaines aussi variés que la défense, l'environnement, l'aide à la personne, le tutorat, la culture», selon Jean-Michel Blanquer. L'ac-



Le dispositif a vocation à toucher 750.000 jeunes par an. Mais sa mise en place sera progressive.

Photo AFP

tuel service civique sera l'un des moyens d'accomplir cette seconde phase du SNU.

Cet engagement donnera lieu à «des mesures d'attractivité variées et ciblées»: facilités d'accès au permis, crédits universitaires, éventuelle indemnisation...

■ Une consultation de la jeunesse

Afin de définir le contenu et les modalités de la phase obligatoire du SNU, une consultation sera menée jusqu'à fin octobre auprès de la jeunesse et de ses organisations mais aussi auprès des parents d'élèves, des syndicats d'enseignants et

des collectivités territoriales. Cet échange s'effectuera à la fois en ligne et sur le terrain.

■ Une mise en place progressive

Le dispositif sera mis en place progressivement. Le ministre de l'Éducation nationale a confirmé hier que le SNU commencerait à être mis en œuvre «à l'été 2019», mais il «ne concernera pas toute une classe d'âge» dans l'immédiat. Le rapport du groupe de travail plaide pour une montée en puissance du dispositif sur sept ans pour atteindre 700.000 stagiaires à partir de 2026.

■ Encadrement et hébergement à définir

À ce stade, les modalités d'hébergement pendant la période obligatoire d'un mois n'ont pas encore été déterminées. Cette question est la «difficulté la plus importante à surmonter», souligne le rapport du groupe de travail, qui suggère d'utiliser les internats de l'Éducation nationale (dont la capacité totale est évaluée à plus de 147.000 places), mais aussi les centres de logement étudiant, centres de loisirs avec hébergement, et enfin de construire des bâtiments «en dur léger».

Autre question en suspens: l'encadrement des jeunes. Le rapport suggère de le confier en partie à des engagés volontaires de la phase II du SNU, à des jeunes en service civique ou encore aux élèves des écoles de fonctionnaires. Ce contingent pourrait être complété par des encadrants expérimentés.

■ Un budget inconnu

Le gouvernement refuse pour l'heure de chiffrer ce projet en attendant que soient rendus les derniers arbitrages, à l'issue de la consultation des jeunes. Le groupe de travail avait estimé le coût annuel d'une phase obligatoire d'un mois à 1,6 milliard d'euros «en rythme de croisière», hors investissements en infrastructure (1,7 milliard sur sept ans).

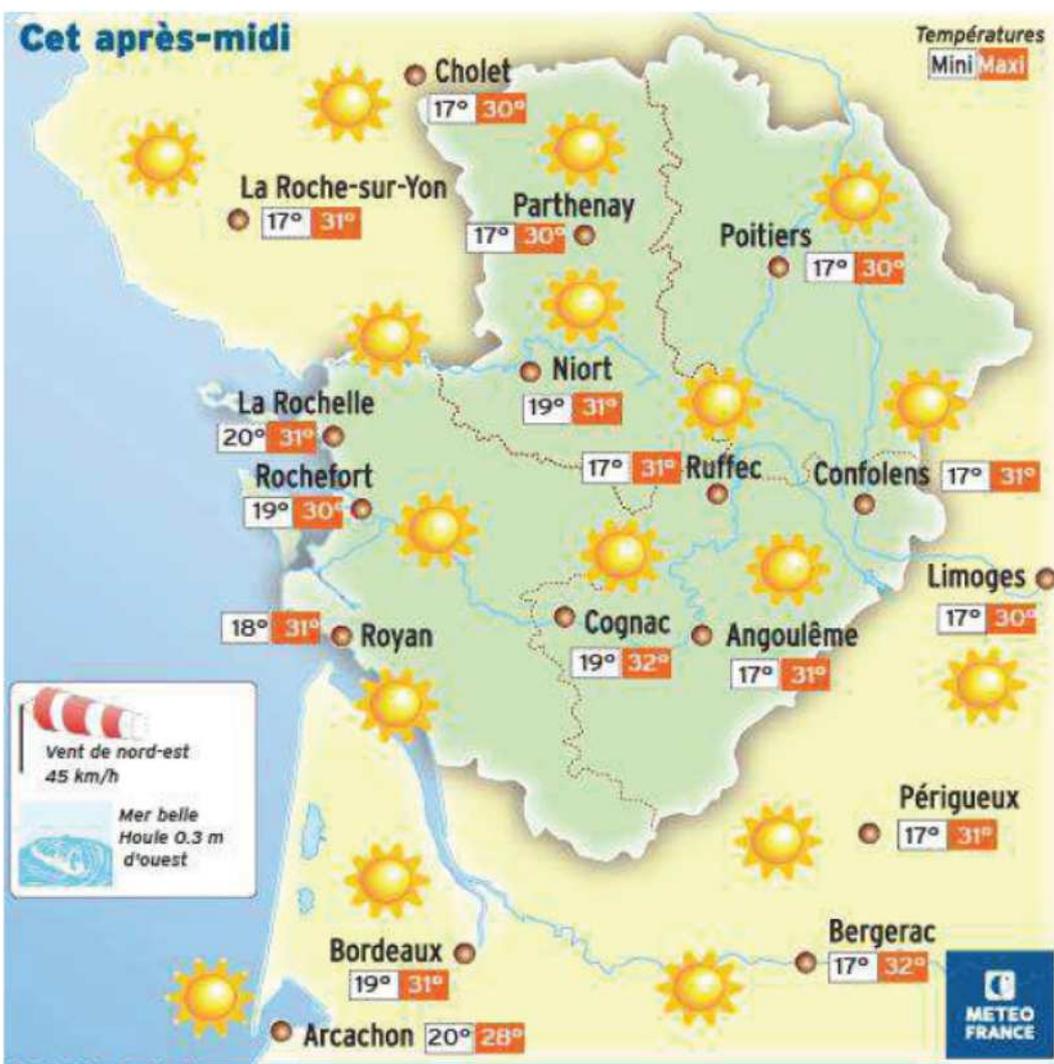
La loi promulguée, 8,43% de grévistes

Emmanuel Macron a promulgué hier la loi réformant la SNCF, malgré des «*inquiétudes légitimes*» auxquelles il faut continuer de répondre, selon le chef de l'État. «*Cette nouvelle page qui s'ouvre aujourd'hui pour notre système ferroviaire est importante, c'est une transformation profonde*», a-t-il déclaré en signant le texte de loi à l'Élysée. La réforme, définitivement adoptée au Parlement à la mi-juin, prévoit notamment l'ouverture à la concurrence du transport des voyageurs (entre décembre 2019 et au plus tard 2039 selon les lignes), et de supprimer à partir du 1^{er} janvier 2020 les embauches au très protecteur statut de cheminot. Hier, Le taux de grévistes est tombé à un nouveau plus bas niveau, avec un total de 8,43% des cheminots en grève, contre 33,9% le premier jour du mouvement.

■ ASSEMBLÉE

Le mot «race» supprimé de la Constitution

Premiers amendements votés, fortement symboliques, sur le projet de révision constitutionnelle: les députés ont supprimé hier à l'unanimité, en commission, le mot «*race*» de l'article 1^{er} et y ont également introduit l'interdiction de «*distinction de sexe*». «*Elle (la France) assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine ou de religion*», au lieu de «*sans distinction d'origine, de race ou de religion*». Ainsi s'écrit l'alinéa, si ces amendements identiques de LREM, MoDem, UDI-Agir, PS, PCF, sont revotés dans l'hémicycle à partir du 10 juillet, ce qui ne fait aucun doute, mais surtout si la révision constitutionnelle aboutit.



Soleil et chaleur.
C'est de nouveau un temps ensoleillé et très chaud qui règne sur l'ensemble de la région, avec un vent sensible rendant la chaleur plus supportable.

Jour	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Vendredi	19°/31°	19°/32°	18°/32°	17°/31°
Samedi	20°/35°	19°/36°	18°/36°	18°/35°
Dimanche	20°/30°	21°/33°	19°/33°	20°/33°
Lundi	20°/29°	21°/32°	19°/32°	20°/32°
Mardi	20°/28°	20°/30°	19°/30°	19°/30°
Mercredi	19°/27°	19°/29°	18°/29°	18°/28°

Le retour d'un service national obligatoire

JEUNESSE Il durera au moins un mois, concernera tous les jeunes de 16 ans : le gouvernement a présenté, hier, les contours du service national universel. Mise en place à partir de l'an prochain



Geneviève Darrieussecq, « 50 »

JULIEN ROUSSET
j.rousset@sudouest.fr

Une saine initiative pour raffermir le lien républicain, selon ses partisans. Une usine à gaz coûteuse et démagogique, selon ses détracteurs. Le gouvernement va rétablir un service national obligatoire, pour tous les jeunes de 16 ans : les contours du projet ont été présentés hier en conseil des ministres (lire ci-contre), sachant que les modalités concrètes vont faire l'objet d'une consultation ces prochains mois. Les explications de Geneviève Darrieussecq, ancienne maire (Modem) de Mont-de-Marsan, devenue, l'an dernier, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

« Sud Ouest » Le rétablissement d'un service national obligatoire, c'est un vieux débat. Quel était votre point de vue, avant que vous n'entriez au gouvernement ?

Geneviève Darrieussecq Je sens depuis longtemps, à la fois comme médecin et comme élue locale, une société qui se fragmente, une cohésion nationale qui s'effrite, parce que des catégories de la population ne se rencontrent pas, ou plus : les urbains, les ruraux, les gens vivant dans des quartiers différents... Depuis plusieurs années, je pense qu'il manque un moment pour faire société.

Que prévoit, à ce jour, le projet de service universel ?

Nous posons un cadre général. Il s'agira d'un service en deux phases : une première obligatoire, d'un mois, en partie en internat, et une autre volontaire, de trois mois minimum. Sur le contenu, les modalités, nous allons lancer une consultation, à la fois sur Internet et dans les territoires.

Comment allez-vous garantir le brassage social et géographique des jeunes participant à ce service universel ?

La mixité sociale, le brassage, c'est un enjeu fort. L'idée, c'est de faire vivre ensemble, autour d'une même expérience, des jeunes venant soit de tout

le pays soit de la même région, l'échelle reste à définir. L'échelle régionale, qui comprend des grandes villes, des zones rurales voire très rurales, me paraît une bonne échelle. Mais le périmètre sera décidé à l'issue de la consultation.

Comment, juridiquement, garantir le caractère obligatoire de ce service pour tous les jeunes de 16 ans, qui n'ont plus l'obligation d'aller à l'école ?

Il y aura une modification de la Constitution, pour intégrer ce service universel dans la continuité de l'obligation scolaire.

Pourquoi avoir choisi l'âge de 16 ans, après la troisième ?

C'est un âge charnière. Un moment important, par exemple, pour repérer les jeunes qui sont en décrochage

« Il s'agira d'un service citoyen. Ce n'est pas un service militaire »

scolaire et pour pouvoir leur proposer des voies d'accompagnement spécifiques. Si nous attendions 18, 19 ans, il serait trop tard pour certains. C'est aussi une année sans examen, entre le brevet et le bac.

700 000 à 800 000 jeunes à encadrer, héberger pendant plusieurs jours, l'organisation paraît colossale...

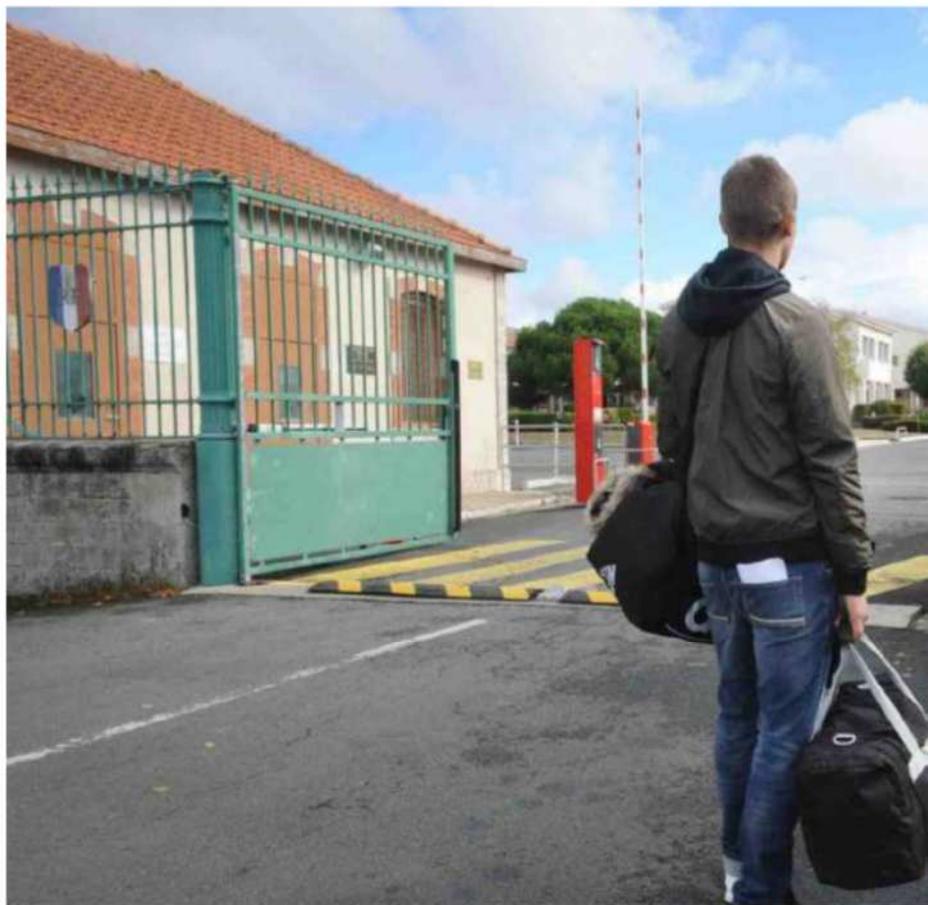
Elle est considérable, oui. Mais nous ne partons pas de zéro. Elle a été étudiée par le groupe de travail sur le service universel. Et nous avons déjà une certaine pratique : je pense aux journées défense et citoyenneté, qui concernent 800 000 jeunes chaque année. Ce n'est qu'une journée, mais il y a déjà un savoir-faire dans le recensement, les convocations, l'exigence de mixité sociale...

Combien d'encadrants seront mobilisés ?

Cela dépendra du format retenu. Un grand plan de formation sera mis en place pour ces encadrants. Et nous voulons être innovants, faire en sorte qu'il y ait, parmi les encadrants, des jeunes, par exemple des services civiques, ou des étudiants qui font du tutorat... Des jeunes qui soutiennent d'autres jeunes, ça correspond bien à l'esprit de ce service universel.

Quelle sera la part de l'armée dans ce service ?

Il s'agira d'un service citoyen. Il faut un minimum d'apprentissage autour de l'esprit de la défense, des enjeux de sécurité du pays, mais ce n'est



Pour toute une tranche d'âge, entre 700 000 et 800 000 jeunes de 16 ans, ce SNU, service national universel, sera obligatoire. ARCHIVES XAVIER LÉOTY « SUDOUEST »

pas un service militaire. Il ne s'agit pas de prendre les armes, mais de développer une culture de la citoyenneté, de l'entraide et de la fraternité. Les gestes qui sauvent, les comportements à avoir en cas d'accident climatique ou d'attentat, 80 % des Français ne les connaissent pas : ce service pourra, par exemple, aider à réparer ce manque.

Les détracteurs du projet s'inquiètent de son coût important...

On peut le voir comme un coût, mais il faut surtout le voir comme un investissement sur l'avenir, pour notre cohésion nationale, pour lutter contre le décrochage scolaire...

Que pensent les jeunes que vous rencontrez de ce projet ? Les organisations de jeunesse sont sceptiques...

Je rencontre beaucoup de jeunes en Journée défense et citoyenneté, ils sont, dans leur majorité, intéressés par l'idée d'un temps en commun pour réaliser quelque chose ensemble. Quand je leur demande quelle durée leur paraît la mieux adaptée, ils parlent d'un à deux mois. Quant aux organisations de jeunesse, il faut qu'elles participent à la consultation, et que nous parlions ensemble de leurs réserves.

ENCORE BEAUCOUP D'INCONNUES

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé hier en Conseil des ministres les « grandes orientations » du projet de service universel. Des annonces prudentes, dans l'attente des résultats d'une consultation prévue ces prochains mois avec les corps intermédiaires, les organisations de jeunesse, les associations d'élus, les parents d'élèves...

QUAND ? La mise en œuvre du SNU, service national universel, devrait commencer à l'été 2019 pour une généralisation d'ici à 2025.

QUI ? Une classe d'âge entière sera concernée par ce service obligatoire : entre 700 000 et 800 000 jeunes de 16 ans.

COMMENT ? Le SNU se déclinera en deux temps. Tous les jeunes de 16 ans devront faire un service d'un mois, dont 15 jours en « hébergement collectif ». Ceux qui souhaitent s'engager plus longtemps pourront poursuivre, pour trois mois au moins, au service de la Défense, de la sécurité (police, gendarmerie, pompiers...), de la préservation du patrimoine ou de l'environnement.

QUEL COÛT ? Période exacte, contenu, lieux et conditions d'hébergement, profil des encadrants... Beaucoup de questions, souvent sensibles (l'hébergement notamment), restent en suspens. Elles seront tranchées après la consultation. Parmi elles : le coût, qui dépendra des formules retenues. Un rapport rédigé cet hiver par cinq inspections générales, rendu public en février par « Les Échos », estimait ce coût entre 2,4 et 3 milliards d'euros annuels, selon les scénarios retenus (en fonction de la durée de l'hébergement). Les auteurs du rapport faisaient part d'« importantes réserves » « tenant à la fois au caractère obligatoire de ce service et à l'importance des moyens mobilisés ».

Un groupe de travail mandaté par l'Élysée, présidé par le général Daniel Ménaouine, dont les réflexions ont beaucoup influencé la démarche du gouvernement, évalué pour sa part ce budget à 1,6 milliard d'euros « en rythme de croisière », hors investissements en infrastructure (1,7 milliard sur sept ans).

« Très cher... Utile ? Pas sûr »

« Nous partageons évidemment les objectifs : davantage de mixité sociale et d'engagement citoyen. Mais nous sommes très sceptiques sur la méthode choisie et sur le dispositif. Un mois de service obligatoire pour 800 000 jeunes chaque année, cela va coûter cher – 1 à 3 milliards d'euros par an –, pour une utilité très incertaine », estime Jimmy Losfeld, président de la Fage, Fédération des associations générales étudiantes, joint hier par « Sud Ouest ».

« Cet argent, on ferait mieux de l'investir dans des programmes vraiment utiles et aux effets durables, comme le service civique, les échanges Erasmus, ou dans l'université, estime-t-il. En créant ce service pour plus de cohésion nationale, on demande à l'Armée de faire ce que l'Éducation nationale ne réussit plus ! »



Jimmy Losfeld, président de la Fage. PHOTO FAGE

« **MACRON TELLEMENT PATERNALISTE !** » Jimmy Losfeld se montre par ailleurs critique sur la communication du président de la République. « Il y a une contradiction. Emmanuel Macron est censé incarner le nouveau monde, ne parle que d'innovation, mais à chaque fois qu'il s'adresse à la jeunesse, il a un ton tellement paternaliste ! On a l'impression qu'il fait sans cesse la leçon. »

Que propose la Fage ? « Nous étions favorables à l'extension à une semaine obligatoire de la journée défense et citoyenneté, ça nous semblait équilibré. Un mois, ça va être un gros casse-tête. »

De la caserne au service civique

HISTOIRE La conscription avait été mise en place en 1798 et supprimée par Jacques Chirac, en 1997

1798. C'est la Révolution française qui instaure la conscription. Sous l'Ancien régime, l'armée était composée de professionnels. « Tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie », précise la loi du 5 septembre 1798.

Mais le service militaire n'est pas « universel », il ne concerne en vérité qu'une partie des jeunes hommes : un tirage au sort est institué pour sélectionner les conscrits et les familles bourgeoises peuvent payer un remplaçant pour faire le service à la place du conscrit désigné.

21 mars 1905. En pleine III^e République, la conscription devient universelle. Le service militaire est désormais un passage obligé pour des millions de jeunes gens issus de toutes les classes sociales.

La première vague d'appelés en 1906 compte 260 000 hommes pour un service de deux ans. 8,5 millions de Français sont mobilisés pour la guerre de 1914-1918. Le service militaire envoie cinq millions d'hommes sous les drapeaux en 1939. Entre 1954 et 1962, la guerre d'Algérie mobilise un million d'appelés.

1965-1992. En 1965, le service militaire passe à 16 mois. Puis à 12 mois en 1970. Et à 10 mois en 1992.

2001. Plus d'appelés dans les caser-



En 1978, une femme sergent-instructeur apprend aux appelés à marcher au pas à la base aérienne de Metz-Frescaty. ARCHIVES AFP

nes. En 1996, le président Jacques Chirac annonce la professionnalisation des armées. La loi du 28 octobre 1997 suspend l'appel pour les Français nés après 1978. Le service militaire s'arrête en pratique le 29 novembre 2001.

Désormais, les jeunes Français, filles comme garçons, doivent se faire recenser à 16 ans et suivre, dans leur 18^e année, une journée d'appel de préparation à la Défense, aujourd'hui baptisée journée défense et citoyenneté.

2010. Le service civique, non obliga-

toire, est créé, pour des missions d'intérêt général de six à douze mois, ouvert aux 16-25 ans et indemnisé. En 2016, près de 100 000 jeunes y ont participé.

2015. Création du Service militaire volontaire (SMV) à petite échelle : il concerne un millier de personnes. Relevant du ministère de la Défense, il dure de six à douze mois et propose à des jeunes de 18 à 25 ans en situation de décrochage une expérience militaire suivie d'une formation professionnelle.

Le service militaire en Europe

Obligatoire :

- Non
- Oui



Dans les coulisses d'un sommet

UNION EUROPÉENNE Tous les trois mois, au moins, les 28 se retrouvent à Bruxelles. Comment cette réunion se déroule-t-elle ? « Sud Ouest » a pu observer de près l'envers du décor. Récit

Il ne reste plus que quelques heures avant l'arrivée des chefs. Dans les coulisses, femmes et hommes du protocole, de la sécurité, huissiers, cuisiniers, diplomates s'activent. Objectif : que tout soit fin prêt pour recevoir les 28 leaders, qu'ils soient Premiers ministres ou président de la République. L'organisation d'un sommet européen obéit, en effet, à une mécanique préparée au millimètre près. Mais il faut aussi pouvoir faire face aux imprévus ou aux impondérables : un invité surprise à convoquer en urgence, un chef qui claque la porte, une réunion qui dure toute une nuit, des bilatérales à organiser, etc. Bref, tout doit se dérouler sans anicroche.

Dans le dispositif européen, assez bien huilé, la réunion des leaders garde un petit côté anachronique. Malgré toutes les innovations technologiques, chacun cherche à tout prix à préserver l'esprit d'origine : la « conversation au coin du feu » chère à Valéry Giscard d'Estaing. Dans la salle qui leur est réservée au 7^e étage du bâtiment Europa, fraîchement inauguré, les dirigeants seront ainsi seuls, ou presque. Il n'y a pas de chaise prévue à côté d'eux.

Seuls à table

Pas question ainsi, comme pour une réunion ministérielle, d'avoir des collaborateurs à leurs côtés, qui entrent ou qui sortent, provoquant un vrai tourbillon. « Cela change totalement l'ambiance. C'est plus austère », précise un habitué de ces réunions. Pas question non plus de se faire remplacer par un ministre. De toute façon,

« il n'y a qu'une seule chaise et qu'un seul pin [de sécurité] par délégation », rappelle notre interlocuteur. Si le chef ne peut être là, la chaise reste donc vide, à moins d'autoriser un autre leader à parler en son nom. « C'est comme dans un club. Seuls ses membres peuvent parler. » Sont uniquement autorisés à pénétrer dans le saint des saints quelques hauts fonctionnaires, tels le jurisc

Au bout de quelques minutes, les portes se referment. Les échanges peuvent commencer

consulte du Conseil, appelé à la rescousse quand se pose un problème juridique, ou les preneurs de notes [NDLR : « notetakers » dans le jargon courant]. Mais ils sont bien placés derrière les chefs, et n'ont accès à la table que si on le leur demande expressément.

Des échanges libres

Simple concession à cette collective solitaire, le moment du tour de table. Quelques photographes et caméramans très sur le volet sont autorisés, au début de la réunion, à filmer l'arrivée des dirigeants, leurs sourires ou leurs crispations. Pas trop longtemps et micros éteints. Au bout de quelques minutes, les portes se referment. Les échanges peuvent commencer. Le président du Conseil européen, Donald Tusk, ancien Premier ministre polonais, ouvre le débat, donnant la parole en premier à celui qui a une proposition à faire : ce peut être le président de la Commission ou la Haute

représentante de l'Union, Federica Mogherini, ou un des 28 leaders. Puis intervient qui veut. Il n'y a pas de règle précise. « Certains préfèrent parler au début, d'autres attendre la fin du débat. Tout est question de tactique et de sentiment personnel », explique un diplomate. Toutes les décisions se prennent au consensus. « Si personne ne s'exprime, c'est que tout le monde est d'accord », détaille un vieux routier des sommets.

Le téléphone arabe de rigueur

Le sommet ne serait pas ce qu'il est sans un rouage très discret : les Antici. Ces diplomates de haute volée, un par État membre, siègent dans une petite salle très discrète, non loin des chefs. Ils sont régulièrement tenus au courant de ce qui se dit par un des trois « notetakers », qui quitte la salle des dirigeants. Une information orale uniquement. Les diplomates, munis de leur ordinateur portable, répercutent ensuite ces informations vers les délégations où patientent pêle-mêle, dans une ambiance plus ou moins décontractée, le directeur de cabinet du président, ses conseillers et quelques diplomates. Une sorte de téléphone arabe à l'européenne qui a un intérêt majeur : préserver au maximum la discussion « la plus ouverte et la plus franche possible ». Les réseaux sociaux ont, bien sûr, changé la donne. Munis de leur portable, les leaders s'autorisent, de temps à un autre, un tweet. Mais le secret des discussions reste, globalement, préservé.

Nicolas Gros-Verheyde, à Bruxelles



Giuseppe Conte, le chef du gouvernement italien, et Emmanuel Macron, le président français, dimanche, à Bruxelles. PHOTO AFP

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR Le Conseil européen, réuni aujourd'hui et demain, axera ses travaux sur les thématiques suivantes :

MIGRATIONS Les dirigeants devraient débattre des dimensions interne et externe de la politique migratoire, y compris en ce qui concerne la réforme du régime d'asile européen commun. **SÉCURITÉ ET DÉFENSE** Les dirigeants devraient notamment débattre de la coopération entre l'UE et l'Otan dans la perspective du sommet de l'Otan, qui se tiendra en juillet. **ÉCONOMIE ET FINANCES** Les diri-

geants de l'UE devraient adopter des conclusions sur plusieurs questions qui ont récemment fait l'objet d'un débat dans le cadre du programme des dirigeants. **BREXIT** Le Conseil européen (article 50), dans une configuration de l'UE à 27, examinera l'état d'avancement des négociations sur le Brexit et adoptera des conclusions sur les progrès réalisés. **SOMMET DE LA ZONE EURO** Enfin, le sommet de la zone euro débattera, dans une configuration ouverte (UE à 27), de la réforme de l'Union économique et monétaire.

La rougeole fait un deuxième mort en 2018



Le décès annoncé hier est le 22^e dû à la maladie depuis 2008. LAURENT THEILLET/« SO »

VIRUS La victime était un patient de 26 ans qui ne pouvait pas être vacciné. Un autre de 17 ans faisait l'objet d'un « pronostic réservé »

L'agence sanitaire Santé publique France a annoncé, hier, ce décès survenu à une date non précisée. Ni le sexe de ces deux patients, ni leur région n'ont été indiqués. Ils étaient « tous deux immunodéprimés », à savoir qu'ils avaient un système immunitaire trop faible pour leur permettre de recevoir le vaccin. Et ils ont été « probablement contaminés par un proche non vacciné », a précisé l'agence de surveillance sanitaire dans son bulletin périodique.

Ces deux cas ont incité les autorités sanitaires à insister, une nouvelle fois, sur l'importance de la vaccination,

alors que la couverture vaccinale contre la rougeole est insuffisante en France. La maladie avait déjà tué, en février, à Poitiers, une mère de famille de 32 ans, qui n'avait jamais été vaccinée. D'après le quotidien « Nouvelle République », elle l'avait contractée au CHU, où elle avait conduit son père aux urgences.

La Gironde en tête

Le pays a évité une épidémie comme celle qui avait touché 24 000 personnes entre 2008 et 2012, dont près de 15 000 en 2011. Mais cela n'empêche pas des complications parfois tragiques. « La vaccination de la population permettrait pourtant d'éviter ce genre de drame », a écrit sur Twitter SOS Médecins Grand Paris. Elle avait déjà permis de passer de 300 000 cas par an en 1985 à 10 000 en 2000.

« Il est important de rappeler le bénéfice collectif de la vaccination contre la rougeole. Et il est primordial de vac-

ciner l'entourage des personnes immunodéprimées et des autres qui ne peuvent pas être vaccinées, à savoir les nourrissons de moins d'un an et les femmes enceintes », a déclaré une porte-parole de Santé publique France, Vanessa Lemoine. Un immunodéprimé peut avoir été vacciné par le passé. Mais une fois que son système immunitaire s'affaiblit, le vaccin devient inopérant et impossible à renouveler.

L'objectif des autorités sanitaires est d'atteindre, comme le recommande l'Organisation mondiale de la santé, 95 % de vaccination chez les personnes à risque. Avec une définition vaste : les adultes nés après 1980, issus de générations où la maladie infantile et la vaccination sont devenues moins fréquentes, en font partie. L'agence sanitaire a fait état, hier, de 2 567 cas de rougeole depuis novembre, avec, comme départements les plus touchés, la Gironde (24 % d'entre eux), la Vienne (8 %) et le Gard (6 %).

Bonnefoy s'engage contre les pics



Nicole Bonnefoy. PHOTO ANNE LACAUD

Dans le cadre du projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire, voté le 14 juin au Sénat, un amendement déposé par la sénatrice charentaise Nicole Bonnefoy a été adopté. Celui-ci demande au gouvernement de produire un rapport au Parlement, dans un délai de cinq mois. Objectif : « intégrer des indicateurs dits "événementiels" au sein de la réglementation relative aux nuisances sonores des infrastructures ferroviaires ».

Autrement dit, l'amendement demande au gouvernement d'étudier comment prendre en compte ces fameux pics de bruits, si désagréables pour les riverains. « Cet amendement permettra de réviser la réglementation en vigueur », écrit l'élue dans un communiqué.

Nicole Bonnefoy précise aussi que, début 2019, le Sénat examinera la Loi d'orientation sur les mobilités (LOM). Avant cela, avec ses collègues

sénateurs, elle auditionnera le commissaire chargé de réaliser le rapport sur les pics sonores. « On sera très attentifs à ces questions-là. Il faut vraiment voir au cas par cas quelles sont les problématiques et quelles sont les solutions qui peuvent être mises en place », ajoute Nicole Bonnefoy. Qui pense notamment à la réduction de la vitesse sur certains tronçons.

A. B.

Le tourisme plus fort à deux

ANGOULÊME L'union des deux offices touristiques de Charente et de Charente-Maritime satisfait les professionnels

CLÉMENT GUERRE
angouleme@sudouest.fr

C'est une union réussie. Un an après le lancement de Charentes Tourisme, « 98 % des professionnels se disent satisfaits » de la fusion des deux offices de tourisme de Charente et de Charente-Maritime, indiquait hier la direction de cette nouvelle agence, lors de sa première assemblée générale à Angoulême. Dans des départements qui ont longtemps fait bande à part, les hôtels, les campings et les chambres d'hôtes de Charente profitent désormais du rapprochement touristique avec leur voisin.

Passeports vacances

Il y a un an, le guide du Routard publiait sa première édition regroupant les deux Charentes. Depuis, « les campings charentais reçoivent davantage de vacanciers », assure Virginie Baumard. Selon la directrice de la Fédération départementale de l'hôtellerie de plein air (FDHPA), les cartes touristiques communes aux deux départements ont permis « aux vacanciers de la côte, de voir qu'ils n'étaient pas si loin de la Charente ». Ainsi les touristes qui logent habituellement à Royan n'hésitent plus à passer quelques nuits en camping près de Co-

gnac. « Aujourd'hui, les séjours sont entrain de changer. Le point de base des vacanciers se fait souvent en Charente et avec des excursions dans le département voisin », assure Didier Chevalier, qui tient des chambres d'hôtes à Saint-Denis-du-Pin.

« On conseille désormais la visite de Villebois-Lavalette, d'Angoulême et de Saint-Simon ».

Pour pousser les vacanciers de chez Didier Chevalier à découvrir l'ensemble du nouveau territoire, Charentes Tourisme a également diffusé des « passeports vacances ». Des dépliants publicitaires avec des réductions qui doivent inciter les touristes à s'inscrire à une activité ou à réserver dans un hôtel. Le but n'est pas uniquement « d'amener l'océan en Charente », rappelle Francis Lacomme, propriétaire de gîtes à Aussac-Vadall. La BD à Angoulême et le cognac « drainent aussi des touristes du monde entier ».

Complémentaires

Au final, même si la Charente affiche une fréquentation touristique cinquante fois plus faible que sa voisine,

« les deux départements se complètent sur des points clés. L'œnotourisme, les activités sportives sur la Charente et le vélo », indique Jean-Hubert Lelièvre. Pour le président délégué de Charentes Tourisme, la Flow Vêlo et ses 290 kilomètres de pistes cyclables est le symbole de la coopération touristique des deux départements.

Educ-tours pour les pros

Depuis la création de Charentes Tourisme, mastodonte du tourisme de 5,9 M€ de budget (4,5 M€ apportés par la Charente-Maritime et 1,4 M€ par la Charente), les vacanciers sont plus équitablement répartis sur le territoire. « Les tour-opérateurs sont même de plus en plus nombreux en Charente », précise Coline La Fontaine, la directrice de l'office de tourisme de Cognac. « On sent que dans les années à venir, les visiteurs passeront d'un département à l'autre sans problème ».

Selon Virginie Baumard de la FDHPA, les Charentais bénéficieront aussi « d'educ-tours », des formations pour prendre les bonnes habitudes acquises par leur voisin. Une manière de gommer les différences entre les établissements du 16 et du 17 et d'accélérer la fusion touristique déjà entamée depuis une année.



Stéphane Villain et Jean-Hubert Lelièvre, les deux présidents de Charentes Tourisme. PHOTO LOIC DEQUIER

S'INSPIRER DE LA PROVENCE

MARQUE MONDIALE Charentes Tourisme veut « s'inspirer de La Provence pour faire de la Charente une marque mondiale qui résonne à l'étranger », annonce Jean-Hubert Lelièvre. Les deux Charentes ont tous les atouts pour réussir. « La culture, les vignes, le littoral et le patrimoine », liste Stéphane Villain, le président de Charentes

Tourisme. Selon lui, « la frontière administrative entre les deux départements ne peut plus être un frein. Charentes Tourisme promet de communiquer autant sur les deux Charentes sur les réseaux sociaux. « Sur Instagram on diffuse autant les images de la côte que celles de l'intérieur des terres », indique Jean-Hubert Lelièvre.

L'Agglo fait ses choix dans le monde sportif

GRAND COGNAC

Vice-président en charge des sports, Gérard Faurie évoque ce qui doit passer sous le giron de Grand Cognac

DIDIER FAUCARD

d.faucard@sudouest.fr

Cet après-midi à Châteauneuf, lors d'une séance plénière qui s'annonce marathon (86 points au programme), Grand Cognac doit (re) définir un certain nombre de compétences. Et parmi celles-ci, certaines intéressent le domaine sportif. « Ce ne sont pour le moment que des propositions, il faut qu'elles soient validées par le vote de l'assemblée », s'empresse de préciser Gérard Faurie. Même si, étant déjà passées par les fourches caudines du bureau de l'Agglo, il est plus que probable que cette validation soit effective.

La commission a, notamment, établi des critères pour déterminer quelles associations et clubs sportifs étaient d'intérêt communautaire ou simplement d'intérêt communal : « Nous avons pris en compte les effectifs, le rayonnement ; le niveau sportif, l'unicité (unique ou pas), l'emploi de l'encadrement sportif, la notion de sport spectacle et la dimension des manifestations organisées. Et à partir de là, on a attribué, à chaque fois de zéro à trois points », explique Gérard Faurie.

Pour donner un exemple, un club ayant moins de 100 licenciés récoltait zéro point, un point entre 100 et 199 licenciés, deux points entre 200 et 299 et trois points à partir de 300 membres. Même chose pour le niveau sportif : rien pour le niveau départemental, un point pour le régional, deux pour le national et trois pour l'international.

Des nouveaux venus

À partir de là, la commission a classé les clubs selon une interprétation ter-



Les clubs de canoë-kayak vont rentrer dans le giron de l'Agglo. PHOTO ARCHIVE/H-J BARTHELÉMY

ritoriale ou simplement communale. Parmi les clubs désignés, on retrouve sans surprise ceux qui étaient déjà dans le giron communautaire : l'Union Cognac-Saintonge (rugby), l'UACF (football), Le Cognac Yacht Rowing club (aviron), les Dauphins Cognacais (natation), le Cognac Tennis Club, le CCBB (jusqu'à quand ?), La Cognacaise (gymnastique), l'ALJO (handball), le centre équestre, la société de tir, le Team Charente Triathlon, le CAC (athlétisme) et la 1^{ère} Compagnie d'Archers de Cognac.

« Nous avons également intégré le club de Ouest-Charente Judo (1). Et en raison d'un intérêt touristique, les clubs de canoë-kayak (Cognac, Jarnac, Châteauneuf, NDLR) et le club de plongée », précise Gérard Faurie. « Quatre autres clubs sont revenus en compétence communale », ajoute-t-il, sans vouloir les nommer.

L'eau mais pas que

Le même mode de calcul savant a été entrepris pour déterminer quels équipements sportifs passeraient définitivement dans le giron de Grand Cognac. « Là, les éléments pris en compte ont été : la fréquentation, le

rayonnement, le niveau sportif et l'homologation, l'unicité et la spécialisation. »

Là encore, rien d'étonnant à retrouver dans la liste L'X'eau, « mais il y a aussi les piscines de Jarnac et Châteauneuf ». Y figurent également les gymnases Félix-Gaillard et Claude-Boucher, les Vauzelles, le stade d'athlétisme Bernard-Bécavin, le stade de foot Claude-Boué, le Parc des Sports, la plaine de jeux de Jarnac, le complexe Jean-Monnet de Châteaubernard, le complexe de tennis de Saint-Brice, le centre équestre, le centre de tir, les locaux de l'aviron à Cognac, l'espace de tir à l'arc à Boutiers, les locaux de canoë à Jarnac et Cognac.

« Et nous y avons rajouté, le complexe de Châteauneuf et cinq équipements redeviennent communaux », renseigne Gérard Faurie. « Tout cela a pour but d'avoir une vision plus claire et plus intercommunautaire. Mais les critères pourront évoluer à l'avenir », ajoute-t-il.

(1) Un accord de fusion entre Ouest-Charente Judo et le club de Cognac est, semble-t-il, à l'étude pour ne faire qu'une seule entité sur le territoire.

D'AUTRES DOSSIERS

SUBVENTIONS

L'Agglo a décidé de redéfinir les subventions attribuées au club, en fonction d'un certain nombre de critères. Mais, visiblement, la commission des sports a un peu de mal à trouver le bon réglage : « Nous avons pris pour base l'existant, mais nous avons encore besoin d'approfondir certains aspects », indique Gérard Faurie. Deux nouvelles réunions de la commission sont programmées au mois de septembre. Les propositions devront ensuite être étudiées et validées par le bureau de l'Agglo en octobre avant d'être soumise au vote de l'assemblée plénière en novembre.

LE STADE D'EAUX VIVES

Quid du stade d'eaux vives que l'Agglo, soutenu par le Département, espérait voir créer à Jarnac, mais contré par le projet porté par Mansle qui a l'œil bienveillant de l'État. « Rien n'est tranché, mais nous avons quand même trois clubs actifs de canoë-kayak sur le territoire. On attend de voir ce que dira la Région. Une rencontre est prévue à l'automne. »

Démissions au sein de l'UAC Football

SPORT La nouvelle équipe élue lundi soir à la tête de l'UA Cognac Football espérait de l'apaisement. C'est raté. Selon nos confrères de « Charente Libre », trois membres du conseil d'administration, Joël Cordeau, Christophe Baglan et Patrick Piget, envisagent de poser leur démission. Ils contestent la façon dont s'est déroulée l'élection, et s'interrogent sur le projet de l'équipe présidée par Jean-Luc Bardan. Celui-ci a rencontré le coach de l'équipe première, Olivier Modeste, hier midi. « Je reste entraîneur de Cognac. Pour la partie sportive, il n'y a pas de souci particulier », indique ce dernier.

Un nouveau bureau pour l'Aserc

SOCIAL Une dizaine de jours après l'assemblée générale, le conseil d'administration de l'Aserc s'est réuni mardi soir pour élire un nouveau bureau. Un bureau réduit à cinq personnes et qui joue la carte de la parité puisqu'on y retrouve trois hommes et deux femmes. La composition est la suivante : Patrick Richard (président), Marina Moya et Blanche Belli (vice-présidentes) ; Patrick-Alain Marie (trésorier) et Komi Agbedivlo (secrétaire).



Patrick Richard a été réélu à la tête de l'Aserc. PHOTO « SO »

Fusion de Cherves et de Richemont en vue

Cherves de Cognac et Richemont sont deux communes associées depuis 1972. Pour Alain Riffaud, maire, « cette démarche à l'époque était visionnaire ». Après 45 ans de partage de plus en plus étroit, la décision de principe d'une fusion simple a été prise par les élus unanimes, lors du Conseil municipal du 25 juin. La procédure ainsi initiée se poursuivra en préfecture. Il y aura ensuite une réunion publique, non obligatoire, mais souhaitée par les élus qui souhaitent attendre la fin du mandat actuel pour mettre en place effectivement la fusion.

Dissolution du Sivu. Le Sivu Restauration, syndicat intercommunal à vocation unique, a vécu. Les 3 communes adhérentes en ont ainsi décidé : fin 2018, le Sivu sera caduc. D'ici là, les marchés nécessaires au maintien de la restauration scolaire seront lancés ; la répartition des quatre agents devra être réglée et la vente du bâtiment organisée. Cette page est difficile à tourner pour Francis Paumero, adjoint au maire, président du Sivu et déjà démissionnaire.

Saison culturelle de l'Abaca. Le budget prévu pour la saison 3 de l'Abaca s'élève à 50 300 €. Les élus ont validé la tarification des spectacles, allant en taux plein de 12 à 20 €. Un abon-



Les élus attentifs aux paroles d'Alain Riffaud (au centre). PHOTO P. B.

nement à 46 € permet d'accéder à trois spectacles au choix.

La P'tite pomme. L'accueil de loisirs sans hébergement ALSH La P'tite Pomme sera ouvert le mercredi toute la journée en septembre. 48 places au maximum sont réservées aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privée de la commune. « Ce service est important pour les familles, et est une garantie pour le maintien de nos écoles. » Les tarifs seront calculés en fonction du quotient familial.

Voie. Les travaux pour la création du rond-point d'accès à l'Abaca vont

commencer en août. L'éclairage public de l'endroit est chiffré à 16 886 €. Pour les trottoirs d'Orlut et le chemin vicinal 3, le devis de la Scotpa a été retenu, soit 160 820 €.

Divers. Animaux errants : un tarif de 30 € pour leur capture et 25 € par journée supplémentaire sera désormais appliqué. Les travaux du Pont de fer, assortis de subventions, rendront bientôt possible l'accès au chemin des chauffeurs, itinéraire qui sera répertorié dans le PDIPR (plan départemental d'itinéraire de promenades et randonnées).

Pierre Barreteau

La commune compte désormais sa relookeuse

On croise très souvent la castelbernardine Katia Bouhoudi à pied, toujours apprêtée. Une coquetterie qu'elle cultive depuis sa tendre enfance. 46 ans, un CAP de vendeuse prêt à porter avec mention obtenue l'année dernière, quelques expériences dans les boutiques cognaçaises, et voici Katia qui se lance et ouvre sa boutique à domicile Show Room Katia au 14 rue des Quillettes (tél. 07 87 30 04 94).

Une envie qui trottait de longue date dans sa tête mais encore fallait-il s'autoriser à la réaliser. Dans la petite rue paisible de la Combe-des-Dames, la Castelbernardine propose des rendez-vous relooking le matin (8 h 30 à 14 h 30) pour se consacrer à la vente de vêtements l'après-midi (15 heures à 19 h 30). « Ce sont des vêtements qui sortent de l'ordinaire avec beaucoup de robes et de couleur. »

Sandra Balian



Katia Bouhoudi suit avec assiduité les conseils de Cristina Cordula sur M6. S.B.



La culture du peuplier dans les marais, à découvrir ou redécouvrir la semaine prochaine. PHOTO C.G.

Visites, expos, goûter, pique-nique et... eau

À compter du 2 juillet et jusqu'au 6 inclus, un programme libre et gratuit, composé de rencontres, est proposé sur les communes d'Ars et Gimeux afin de faire partager et comprendre au public les enjeux de l'eau sur le bassin-versant du Né. Dès le 2 juillet, il est prévu une visite de la station d'épuration avec Véolia à 18 heures et 18 h 30, inscription auprès de la mairie 05 45 82 42 09.

Témoignages dans le marais avec une balade d'un kilomètre pour comprendre la culture du peuplier, les aménagements des cours d'eau et la visite de la passe à poisson. Échange au niveau du piégeage des ragondins et la découverte de certaines espèces. Rendez-vous à 19 heures au bout du chemin des 3 pelles

(chez Drouet). Mercredi 4 juillet, autour de la mairie d'Ars, contes autour de l'eau animés par Ars Coin lecture, rendez-vous à la bibliothèque à 16 h 30 et à 17 h 30. Exposition au club photo à partir de 16 h 30.

Avec les élèves

Porte ouverte de l'église et sa cuve baptismale classée au son de l'orgue. Visite du jardin du fief des chevaliers pour partager les astuces pour économiser l'eau sans la polluer ; rendez-vous au gîte à 18 heures Aper'eau pour se désaltérer et discuter de l'eau à 19 heures. Vendredi 6 juillet, à l'école d'Ars, de 16 h 30 à 18 h 30, « Mon Territoire au fil de l'eau », exposition et réalisations d'élèves et animations vécues par

les enfants. Envol de la libellule, land-art, fabrication de feutre de laine à l'eau. Expo photos de la rencontre intergénérationnelle dans le marais du 26 avril 2018. Gâteaux pour goûter, à acheter au stand de l'APE. Buvette du comité des fêtes.

À partir de 19 heures, pique-nique tiré du panier avec possibilité de griller sa viande et ses légumes sur place. Les chasseurs d'Ars invitent à découvrir les goûts de différents gibiers. Un peu avant le coucher du soleil, danses de l'eau avec l'association Hei Hinano. À la tombée de la nuit : « Les fantômes du marais », projection de photo et de films du marais avec l'association Charente Nature.

Colette Guné

« La qualité a un prix »

FRUITS ET LÉGUMES Après six mois d'enquête auprès des petits producteurs, des grandes surfaces et des scientifiques, la journaliste et blogueuse Anne Pierce livre un guide concis pour bien les choisir

RECUEILLI PAR
AXELLE MAQUIN-ROY
a.maquin-roy@sudouest.fr

Blogueuse et journaliste, Anne Pierce s'est spécialisée dans les questions d'alimentation depuis une dizaine d'années. Pour ce troisième opus de la collection « Le Panier d'Anne », elle s'est intéressée aux fruits et légumes.

« Sud Ouest » Comment avez-vous procédé pour cette nouvelle enquête ?

Anne Pierce Je pars de mes questions de consommatrice restées sans réponse face au sujet. Je vais sur Internet, les blogs alimentaires et je vois que d'autres aussi s'interrogent. De là, je cherche les réponses, auprès des syndicats de producteurs, de l'INRA [Institut national de la recherche agronomique] mais aussi de scientifiques.

Pourtant, les sources d'information sur l'alimentation ne manquent pas ! Non, en effet. Mais paradoxalement, plus que mal informés on est surtout désinformés. On trouve beaucoup de positions idéologiques, écologistes, des théories complottistes qui veulent faire passer les industriels pour des gens malhonnêtes, mais je ne trouvais pas l'info, la bonne. Celle qui condense et prend de la distance. Et je me rends compte que je ne suis pas la seule dans ce cas à être perdue. Mais je ne cherche pas non plus à faire



peur. Moi, je synthétise. Cela m'a demandé six mois de travail à plein temps.

Les fruits et légumes sont-ils devenus un produit marketing ?

Oui. Il n'y a qu'à voir tout ce qui se dit sur les variétés anciennes qui, pour la plupart, ont été créées dans les années 1950. Mais cela ne me pose pas de problème. Il ne faut pas croire que parce que ce sont des produits naturels, ils n'ont pas été autant manipulés que les autres. On croise les variétés depuis le XVIII^e siècle. Tout dépend de ce que l'on a voulu privilégier : le goût ou le rendement. Il n'y a donc pas d'amaque ! Il faut juste avoir conscience des enjeux.

L'offre en fruits et légumes est abondante. Comment faire le bon choix ?



Anne Pierce veut donner « la bonne » info sur l'alimentation. DR

C'est à chacun de répondre en fonction de ses préoccupations et de ses priorités. Moi, je mets les informations à disposition, je rétablis une certaine vérité, je n'impose pas ma réponse. Le plaisir, la santé, le goût ou le prix : à chacun de se positionner.

Est-ce à dire qu'un bon produit, frais, coûte forcément plus cher ?

Oui ! Car la qualité a un prix. Pour les fruits et légumes comme pour tout. Dernière chaque produit, il y a une dé-

marche. Celle d'un petit producteur n'est pas la même que celle d'un grossiste.

Pour autant, vous dites que les produits les plus frais ne se trouvent pas forcément sur les marchés !

D'une manière générale, il n'y a pas de bons fruits et légumes en grandes surfaces mais ce n'est pas parce que vous achetez sur les marchés de plein air que c'est bon. Tout dépend de qui vous achetez. Le mieux est de miser

sur les petits producteurs et s'ils sont plus chers c'est parce qu'ils ont fait le choix de la qualité.

Vous consacrez un chapitre important à la tomate pourquoi ?

Parce que s'il y a bien un légume qui déçoit, c'est elle ! C'est l'exemple du produit qui concentre toutes les problématiques. Il en existe des milliers de variétés. Mais elles ne sont que rarement mentionnées. Alors que c'est le critère qui informe sur le rendement, le goût, la saisonnalité, la conservation, la filière d'achat.

Et vous réfutez l'injonction à manger cinq fruits et légumes par jour.

J'ai passé pas mal de temps sur cette question, et ce chiffre ne repose sur rien. Car, selon les études, on parle de quantité, de portion et de poids. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faut manger plus de fruits et légumes en remplacement des féculents et des protéines, et non en plus.

Quel sera votre prochain sujet d'étude ?

Je suis déjà en train de travailler, pour un livre à paraître en 2019, sur les produits de base, et je trouve déjà des tas d'aberrations. Il y aura aussi les légumineuses. Mais je vais tous les faire, parce que je me suis prise au jeu.

« Le Panier d'Anne. Fruits et légumes, bien choisir pour bien manger » d'Anne Pierce, éd. François Bourrin, 120 p., 13,90 €.

Limiter les frais bancaires à l'étranger : quelles astuces ?

FINANCES Voici quelques conseils pour réduire la facture si vous voyagez hors zone euro



À l'étranger, mieux vaut éviter de multiplier les retraits. L.T./ « 50 »

Selon le comparateur de services bancaires Panorabanques.com, les divers frais prélevés sur les retraits et paiements effectués en dehors de la zone euro peuvent représenter jusqu'à 5 % des sommes dépensées. Dans ce cas de figure, rappelons que les banques siphonnent généralement 2 à 3 % du montant de la transaction lors d'un paiement par carte. Elles peuvent aussi imposer des coûts fixes ou un minimum de perception.

Concernant les retraits au distributeur, les établissements bancaires ponctionnent également des frais fixes et prélèvent une commission avoisinant en moyenne 3 % du montant retiré. Quelques astuces permettent tout de même d'éviter de crouler sous les frais. Avant de partir, assurez-vous que votre compte est suffisamment approvisionné pour faire face aux imprévus et n'oubliez pas de vérifier les plafonds de votre carte bancaire pour éviter les mauvaises surprises en cas de dépassement.

Éviter les retraits au distributeur

Sachez que certains établissements vous offrent la possibilité de souscrire une option internationale qui permet d'être exonéré des commissions sur les paiements et retraits. Vous pouvez également emporter avec vous des sommes importantes en espèces afin de limiter l'usage de votre carte pendant votre séjour. Une fois sur place, il faut éviter de multiplier les retraits au distributeur.

Moins vous retirez et moins vous générerez de frais. Sachez que la banque étrangère propriétaire du distributeur de billets peut, elle aussi, pré-

lever une commission. Si vraiment vous ne pouvez pas vous en passer, effectuez de préférence un ou deux gros retraits lors de votre séjour. Pour limiter les frais, mieux vaut payer directement avec votre carte plutôt que de retirer au distributeur.

Sollicitez les néobanques !

Bon à savoir : les prélèvements pratiqués par les banques en ligne sont généralement plus doux que ceux imposés par les réseaux traditionnels. De plus, elles ne facturent pas de commissions fixes sur les retraits ou paiements. N'hésitez pas à comparer les tarifs avant de partir. Pour réduire les frais en voyage, une autre solution consiste à solliciter les néobanques (N26, Revolut, WeSwap, etc).

Grâce à ces structures, vous pouvez gérer vos comptes via une application mobile. Hors zone euro, certaines vous permettent de régler vos achats en étant totalement exonéré de frais (ou dans une limite précise pour d'autres). De même, les retraits au distributeur sont souvent gratuits. Sinon, les prélèvements imposés sont bien plus légers que ceux exigés par les banques traditionnelles. Quelques banques mobiles proposent aussi des comptes multidevises rechargeables qui offrent la possibilité de payer directement dans une monnaie étrangère et donc, de faire l'économie de frais de change. Vous pouvez également avoir intérêt à ouvrir un compte Nickel chez un buraliste. Moyennant un abonnement de 20 euros par an, les paiements hors zone euro sont facturés 1 euro et les retraits au distributeur 2 euros.

Thierry Gironde